



Vente de goodies

Par Virginie 0282

Bonjour,

J'ai créé un groupe privé sur le réseau Facebook.

J'aimerais y vendre des goodies à l'effigie de mon groupe.

Ma question est : comment cela se passe juridiquement ? L'argent que je vais récolter vis à vis des impôts, comment dois je le déclarer ?

Merci pour votre retour

Virginie